

Elections municipales 2020

Comment développer les mobilités actives à Saint-Martin-lez-Tatinghem ?

Les 10 propositions de l'ADAV



DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) a pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo), d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie. Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France.

Elle compte plus de 2 500 adhérents. L'antenne de l'ADAV à Saint-Omer a été créée en 2014.

Espace public saturé par la voiture, air de plus en plus difficilement respirable, cadre de vie dégradé, sédentarité, difficultés financières, densification des villes... les citoyens sollicitent la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. La marche et le vélo, seuls ou en intermodalité avec les transports en commun, sont très fortement plébiscités.

Pouvoir de police, compétence voirie, gestion des écoles et du cadre de vie, espace public, santé, pollution... le maire et son équipe municipale peuvent répondre aux besoins d'évolution des modes de déplacement dans leur ville et impulser le changement dans l'agglomération.

Vous trouverez ici 10 propositions de l'ADAV.

Nous invitons chaque candidat.e à se positionner sur ses engagements.

L'ADAV vous propose de compléter ce questionnaire et de le retourner à l'association avant le 24 février par mail : saintomer@droitauvelo.org.

L'association publiera (site internet, réseaux sociaux) les réponses et organisera une conférence de presse la semaine du 3 mars pour les rendre publiques.

Nom de la liste : Ensemble pour un Vent nouveau Tête de liste : Alexandre Sannier

1. Nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons et rendrons leurs itinéraires sécurisés, agréables et sans obstacles :

1.1 En apaisant la circulation automobile :

- par la généralisation des zones 30 : le 30km/h en ville doit devenir la règle et les vitesses supérieures l'exception.
- par des plans de circulation qui empêchent le trafic de transit dans les quartiers et zones résidentielles.

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

- Les Lotissements seront aménagés en zone 30
- Concernant les axes traversant, un débat sera proposé en commission et conseil municipal
- -

Association droit au vélo - ADAV
23 rue Gosselet
59000 Lille
03 20 86 17 25

saintomer@droitauvelo.org



1.2. En multipliant les aménagements cyclables sur les axes à forte circulation automobile en priorisant de véritables pistes cyclables. Quand ce n'est absolument pas possible, nous veillerons à la mise en place de bandes cyclables (agencement non séparé physiquement des voies de circulation générales). Enfin, les espaces partagés piétons-cyclistes ne seront développés qu'en dernier recours et sous condition que les trottoirs soient très larges.

Oui

Non

Commentaire : *(Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)*

- *En fonction des moyens financiers le réseau cyclable sera développé*

1.3. En traitant les points durs repérés par les habitants et les associations cyclistes (traversées d'axes structurants, carrefours, giratoires...).

Oui

Non

Commentaire : *(Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)*

- *Le diagnostic établi par l'ADAV servira de base de réflexion et de travail pour que le réseau cyclable existant soit aux normes et que les défauts soient corrigés*

1.4. En mettant en place les dispositifs prévus au Code de la route pour faciliter les déplacements à vélo : Double-sens cyclables, sas-vélos et « cédez-le passage cycliste au feu ».

Oui

Non

Commentaire : *(Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)*

- *Tous dispositifs visant à faciliter les déplacements à vélo seront étudiés et réalisés au cours du mandat en fonction des possibilités financières*

2. Nous ferons respecter les aménagements cyclables :

2.1 En luttant contre les comportements dangereux de certains automobilistes comme le stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes de communication ne donnent pas assez de résultats, nous serons plus coercitifs.

Oui

Non

Commentaire : *(Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)*

- *Des règles de civisme seront régulièrement rappelées dans nos supports de communication mais aussi auprès des commerçants et autres professionnels recevant du public*
- *Le policier municipal et les élus seront sensibilisés à ces questions*

2.2. En veillant à un entretien régulier des aménagements cyclables (aménagements nettoyés, salage et déneigement en priorité, trous rebouchés...).

Oui

Non

Commentaire : *(Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)*

- *Les trottoirs et le réseau cyclables feront l'objet d'un entretien régulier et plus particulièrement après les tempêtes et la neige ou le gel*

3. Nous généraliserons les arceaux vélo à proximité des établissements publics et des commerces (le risque de vol est un frein très important au développement du vélo).

Oui

Non

Commentaire : *(Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)*

- Au cours du mandat les lieux publics seront équipés d'arceaux
- Pour les commerces et professions libérales une réflexion sera menée.

4. Nous mettrons en place une signalisation spécifique pour faire connaître les itinéraires alternatifs intéressants (aujourd'hui connus uniquement des habitants du secteur) en concertation avec les associations cyclistes (jalonnement).

Oui

Non

Commentaire : *(Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)*

- Des itinéraires à l'écart des voies de circulation automobile méritent d'être connus et identifiés donc balisés pour faciliter et sécuriser les déplacements à vélo. Selon les moyens financiers de la commune ces aménagements pourront être réalisés

5. Nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (voitures, poteaux, containers poubelles...) pour faciliter les déplacements à pied. Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bonne pour la santé psychique et physique, la marche est non seulement bénéfique à ceux qui la pratiquent mais l'est aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité.

Oui

Non

- Voir 2.1

6. Nous encouragerons la pratique de la marche et du vélo par les écoliers de la commune :

6.1 En garantissant à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire, que ce soit à pied ou à vélo (aménagement en proximité des écoles, lutte contre le stationnement sauvage, restreindre ou supprimer la circulation devant l'école aux heures d'entrées et sorties, développement de vélobus et pédibus, stationnement vélos devant et dans les écoles.....).

Oui

Non

Commentaire : *(Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)*

- Une réflexion sera menée avec les enseignants et les parents d'élèves sur le stationnement et la sécurité aux abords des écoles mais aussi sur de nouvelles pratiques de déplacement

6.2 En organisant dans chaque école primaire des cours et sorties à vélo.

Oui

Non

Commentaire : *(Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)*

Les associations de promotion du vélo et des mobilités douces pourront intervenir dans les écoles en accord avec l'inspection académique pour sensibiliser les jeunes à la pratique du vélo et aux règles de sécurité

7. A l'interne des services municipaux, nous inciterons les agents aux déplacements à pied ou à vélo : sensibilisation, incitations, développement d'une flotte de vélos de service...

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

La faisabilité des déplacements des agents à vélo dans la commune sera étudiée en tenant compte des contraintes techniques. Matériel et outils à transporter notamment.

8. Nous mènerons des campagnes de communication fortes auprès des habitants sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie.

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

- Le site internet de la commune et les publications municipales pourront servir de support aux informations fournies notamment par l'ADAV
- Une fête du vélo pourrait voir le jour avec un troc vélo, un atelier réparation ponctuel

9. Nous nommerons un.e élu.e « référent vélo » qui sera spécifiquement chargé.e des mobilités actives. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élu.e.s de sa commune et à faire remonter ces problématiques au niveau de l'agglomération et au sein des instances de mobilité.

Il.elle veillera à la mise en place et la tenue régulière d'un Comité vélo rassemblant élu.e.s, services municipaux, associations d'usagers (l'ADAV et des associations cyclo) et experts techniques. Le Comité vélo sera chargé de suivre la mise en place de ces engagements et de faire des propositions.

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

10. Nous demanderons à la CAPSO de coordonner la mise en place à l'échelle de l'agglomération d'un Plan vélo : aménagements (définir des axes à compétence agglomération, faire des préconisations aux communes, rechercher des financements...), services (développement de l'offre Mouvélo, mise en place de parking vélos lors des événements de l'agglomération...), communication (messages positifs sur le vélo, sensibilisation...).

Ces engagements seront suivis par un Comité Vélo de la CAPSO (composé d'élu.e.s, d'experts d'usage et experts techniques).

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

